



MAIRIE
DE
PENCRAN
29800

Tél. : 02 98 85 04 42
Fax : 02 98 85 68 60

Objet : Autorisation conjointe de droit à l'image 2026-2027

Dans le cadre des activités proposées par le service périscolaire et l'Accueil de Loisirs, votre enfant peut être photographié ou filmé lors de projets pédagogiques, animations, activités ou sorties. Ces images peuvent être utilisées à des fins de valorisation des actions menées, uniquement dans un cadre respectueux.

Nous soussignés, noms et prénoms des responsables légaux : _____

☐ Autorisons la collectivité de Pencran à prendre en photo et en vidéo mon enfant, nom et prénom :

☐ N'autorisons pas la collectivité de Pencran à prendre en photo et en vidéo mon enfant, nom et prénom :

Lors des activités organisées par l'Accueil de Loisirs et les activités périscolaires.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas - Affichage dans les locaux ALSH / Garderie.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas - Activités à ramener à la maison.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas - Utilisation sur les supports papier (Pencran Infos, brochures, etc.)

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas - Publication sur le site internet de la mairie de Pencran.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas - Publication dans le journal (Le Télégramme, Ouest France etc.)

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas - Publication sur la page Facebook de l'ALSH (visage flouté.)

En cas de désaccord ou d'absence de signature de cette autorisation par l'un ou l'autre des représentant légaux, la collectivité s'interdit de diffuser l'image de votre enfant.

Je renonce à tout droit à rémunération ou compensation en lien avec ces enregistrements.

Je comprends que je suis libre de retirer mon consentement à tout moment en informant le périscolaire par écrit.

Je comprends également que mes photos personnelles seront stockées en toute sécurité et que leur utilisation sera limitée aux finalités précisées ci-dessus.

Fait à : _____

Le : ____/ ____/ ____:

Signature des responsables légaux : _____

